



**DATE DE PUBLICATION : 5 juin 2023**

Le directeur des Relations sociales

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources Humaines le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de pouvoirs du directeur général des Ressources Humaines donnée au directeur des Relations sociales le 18 mai 2020 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Marie-Laure HIÉ, chef du service Santé, Prévention et Accompagnement social et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne MONTIGNY-RADMILOVITCH, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à l'exercice des activités du service Santé, Prévention et Accompagnement social, dans la limite de 25 000 € HT.

Fait à Paris, le 5 juin 2023

Claudie LE GALL